

Conseil d'administration

Séance régulière

Date : 21 octobre 2025

Heure : 19 h 30

Lieu : Salle 1-A

Procès-verbal

Présences :

Vacant	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Ève Cloutier	Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Vacant	Administrateur (18 à 35 ans)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Julie Thibault	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Nathalie Lebel	Administratrice (Personnel enseignant)
Cynthia Morneau	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absences:

Yvanho Rioux	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Jean-Philippe Bélanger	Administrateur (Ressources financières, matérielles)

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule en présentiel et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf messieurs Yvanho Rioux et Claude Breault qui ont motivé leur absence.

Madame Couture nous informe séance tenante de la démission de monsieur Yvanho Rioux comme administrateur (ressources humaines, gouvernance). Monsieur Rioux a obtenu un poste de conseiller à la Ville de Trois-Pistoles. Conformément à l'article 33 du règlement sur la désignation des membres du conseil d'administration, un appel de candidatures pour le poste vacant sera publié prochainement pour une période de 30 jours.

Monsieur Jean-Philippe Bélanger nous informe séance tenante qu'il a lui aussi obtenu un poste de conseiller à Saint-Honoré-de-Témiscouata. Il remet sa démission comme administrateur (ressources financières, matérielles) sur le champ et quitte la rencontre. Conformément à l'article 33 du règlement sur la désignation des membres du conseil d'administration, un appel de candidatures pour le poste vacant sera publié prochainement pour une période de 30 jours.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 010 – 2025-10-21

3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance

La présidente survole le procès-verbal de la séance régulière du 27 août dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 27 août 2025, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 27 août 2025 soit adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 011 – 2025-10-21

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Information des comités et recommandations

5.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.2. Comité de vérification

Madame Claudine Beaulieu, membre du comité de vérification, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Présentation du rapport financier 2024-2025
- ✓ Présentation des rapports de l'auditeur
- ✓ Recommandation d'adoption au CA du rapport financier 2024-2025
- ✓ Recommandation d'adoption au CA du budget 2025-2026

5.3. Comité des ressources humaines

Madame Édith Tremblay, membre du comité des ressources humaines, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Évolution des effectifs réguliers
- ✓ Suivi des développements du projet régional de mutualisation : Bureau de santé
- ✓ Partenariat Cégep de La Pocatière (Campus Témiscouata) : RAC-TES
- ✓ Présentation du mémoire de la FCSSQ pour le projet de loi 100

5.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6. Points d'informations générales et orientations stratégiques

6.1. Clientèle scolaire FGJ 2025-2026

Madame Nancy Couture nous présente le portrait de la clientèle scolaire en formation générale des jeunes en date de l'opération validation de clientèle au 30 septembre 2025. Voici le portrait 2025-2026 :

- ✓ Maternelle 4 ans : 191 élèves
- ✓ Maternelle 5 ans : 253 élèves
- ✓ Primaire : 1 475 élèves
- ✓ Secondaire : 1 366 élèves
- ✓ Enseignement à la maison : 26 élèves

6.2. Invitation à participer au comité ad hoc pour l'élaboration du calendrier scolaire 2026-2027

Madame Nancy Couture interpelle les membres du conseil d'administration afin qu'une personne soit désignée pour participer aux travaux du comité ad hoc pour l'élaboration du calendrier scolaire 2026-2027. Après discussions, il est proposé par monsieur Richard Gagnon que madame Yolande Pelletier soit désignée par le CA à ce comité dont l'unique rencontre est prévue le 3 novembre prochain en virtuel à compter de 16 h 30.

6.3. Dépôt de la Procédure n° 15 – *Réception et examen des plaintes en regard du processus de gestion contractuelle*

Madame Nancy Couture dépose le projet de la Procédure n° 15 – *Réception et examen des plaintes en regard du processus de gestion contractuelle* pour fin de consultation auprès des administrateurs. Elle invite ces derniers à prendre connaissance des modifications à la procédure et de formuler leurs commentaires/questions d'ici la prochaine rencontre du conseil d'administration, rencontre à laquelle le projet de procédure sera soumis au CA pour son adoption.

7. Dossiers à être adoptés

7.1. États financiers 2024-2025

À la suite de la présentation du rapport de l'auditeur externe et des états financiers 2024-2025, la résolution suivante a été adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

D'ACCEPTER, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le rapport de l'auditeur externe et les états financiers 2024-2025 comme soumis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et la directrice du Service des ressources financières, madame Emmanuelle Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 012 – 2025-10-21

7.2. Budget 2025-2026

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 456 774 \$ et que ce montant est égal aux allègements prévus pour les obligations découlant des conventions collectives;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 006 499 \$ a été établi en prenant en considération :

- ✓ une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 34 390 779 \$;
- ✓ un nombre de 19 892 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- ✓ le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU** :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 97 939 013 \$ et des dépenses de 98 395 787 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 013 – 2025-10-21

7.3. Projets immobiliers 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant ces travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Enveloppe pour le maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2025-2026 » pour un montant de 2 176 035,00 \$;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique de l'immeuble suivant :

- ✓ École secondaire du Transcontinental

Travaux de réfection de la grande salle et des salles de bain. Le projet comprend le remplacement des conduites de sanitaire et d'alimentaire en eau potable, la mise aux normes du réseau de distribution de fluide caloporeur ainsi que le remplacement des valves et soupape de contrôle (aile D). Des travaux de consolidation de la structure seront également faits entre les différentes phases de construction du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE le projet 2025-2026 sera soumis pour approbation ministérielle au moment où le Ministère en fera la demande, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit démarrer rapidement pour envisager une réalisation à l'été 2026 et qu'il est souhaitable que le Centre de services

scolaire puisse mandater les professionnels aux projets afin de démarrer la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l'enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l'entrepreneur ou, à défaut de l'existence d'un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à conclure rapidement les contrats des projets avec les professionnels;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Fanny Larochelle, à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 014 – 2025-10-21

7.4. Dépôt de projets PQI 2026-2036

École primaire

CONSIDÉRANT QUE les écoles Litalien, Chanoine-Côté et Gérard-Raymond sont actuellement confrontées à des défis significatifs en matière de structure, de sécurité, et d'adéquation aux normes éducatives modernes;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation des immeubles existants pourrait engendrer des coûts importants et que ces rénovations pourraient ne pas permettre de répondre efficacement aux exigences actuelles en matière de services éducatifs de qualité;

CONSIDÉRANT QUE ces trois écoles primaires sont considérées comme vétustes et sont toutes situées dans un rayon de 1,3 km;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement de la clientèle dans un seul bâtiment représente de nombreux avantages pour l'organisation des services en plus de réduire les coûts d'opération;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction complète des établissements pourrait offrir des opportunités d'amélioration substantielle en termes d'infrastructures et de conditions d'apprentissage, tout en répondant mieux aux besoins futurs;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un environnement éducatif optimal pour les élèves, ainsi qu'une gestion financière efficace des ressources publiques;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU :**

- ✓ de mandater la direction générale pour procéder à une demande d'étude de faisabilité auprès du ministère de l'Éducation;
- ✓ que cette étude de faisabilité examine en détail les coûts associés à la rénovation des trois écoles par rapport à ceux de la reconstruction complète d'une seule école regroupant toute la clientèle du secteur, ainsi que les implications sur la qualité des services éducatifs fournis dans ces établissements;
- ✓ que le conseil d'administration s'engage à collaborer pleinement avec le ministère de l'Éducation tout au long de ce processus d'étude afin d'assurer une prise de décision éclairée qui serve au mieux les intérêts des élèves et de la communauté éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 015 – 2025-10-21

École secondaire

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire de Trois-Pistoles est confrontée à des défis significatifs en matière de structure, de sécurité et d'adéquation aux normes éducatives modernes;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation de l'immeuble existant pourrait engendrer des coûts importants et que ces rénovations pourraient ne pas permettre de répondre efficacement aux exigences actuelles en matière de services éducatifs de qualité;

CONSIDÉRANT QU' il apparaît que la solution optimale consiste à remplacer ce bâtiment par un nouveau, mieux adapté et conforme aux normes réglementaires actuelles;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction complète de l'établissement pourrait offrir des opportunités d'amélioration substantielle en termes d'infrastructures et de conditions d'apprentissage, tout en répondant mieux aux besoins futurs des élèves et de la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un environnement éducatif optimal pour les élèves, ainsi qu'une gestion financière efficace des ressources publiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon **ET RÉSOLU**:

- ✓ de mandater la direction générale pour procéder à une demande d'étude de faisabilité auprès du ministère de l'Éducation;
- ✓ que cette étude de faisabilité examine en détail les coûts associés à la rénovation de l'école secondaire actuelle par rapport à ceux de la construction complète d'une nouvelle école secondaire mieux adaptée aux besoins locaux, ainsi que les implications sur la qualité des services éducatifs fournis dans ces établissements;
- ✓ que le conseil d'administration s'engage à collaborer pleinement avec le ministère de l'Éducation tout au long de ce processus d'étude afin d'assurer une prise de décision éclairée qui serve au mieux les intérêts des élèves et de la communauté éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 016 – 2025-10-21

7.5. Achat d'un terrain Fabrique de Packington

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire n'est pas propriétaire du terrain sur lequel est située l'École Beaucourt (Packington);

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est loué à la Fabrique de Packington depuis au moins 1964 et que le bail est présentement échu depuis le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire souhaite se porter acquéreur de ce terrain;

CONSIDÉRANT les négociations effectuées avec la Fabrique;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'autorisation du ministre est requise pour l'acquisition d'un immeuble, y compris un terrain vacant;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Beaulieu **ET RÉSOLU**:

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs acquiert, pour un montant de NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (9 500,00 \$), taxes en sus, les lots 6 688 852, 6 688 853, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata;

QUE soient annulés tous les baux antérieurs avec la Fabrique de Packington (Saint-Benoît-Abbé), notamment ceux inscrits dans la circonscription foncière de Témiscouata sous les numéros d'enregistrement 153 662 et 99 729.

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs assume les frais découlant de la rédaction de l'acte notarié et de l'inscription au transfert des droits de propriété;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture, ou à son défaut le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, l'acte notarié et autres documents nécessaires à la réalisation de la transaction, sous réserve d'une autorisation du ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 017 – 2025-10-21

7.6. Désignation d'un nouveau représentant pour la FER du Témiscouata

CONSIDÉRANT QUE la convention de gestion de la Forêt d'enseignement et de recherche (FER) du Témiscouata conclue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sera échue en date de mai 2026;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt la FER dans le programme de formation professionnelle du CSSFL;

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé par le MRNF, visant à renouveler l'entente pour une période de 25 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant du CSSFL afin de finaliser l'entente concernant la gestion de la FER du Témiscouata avec le MRNF;

CONSIDÉRANT QUE le CSSFL a désigné, par sa résolution no CA 047 – 2025-05-20, Monsieur Luc Soucy, directeur de la formation professionnelle à titre de représentant du CSSFL;

CONSIDÉRANT QU'IL Y A LIEU DE MODIFIER cette résolution et de nommer un nouveau représentant;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

DE DÉSIGNER madame Claudine Beaulieu, directrice de centre, ou à son défaut, la personne qui occupera alors le poste de directeur de centre, à titre d'interlocuteur pour le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans le cadre de l'entente de gestion de la Forêt d'enseignement et de recherche du Témiscouata.

D'autoriser madame Claudine Beaulieu, directrice de centre, ou à son défaut, la personne qui occupera alors le poste de directeur de centre, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, l'entente à intervenir avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, ou toute autre entente portant sur ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 018 – 2025-10-21

7.7. Désignation d'un représentant RACJ – Bingo récréatif

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs désire obtenir une licence afin de permettre la tenue d'activité de bingo récréatif pour financer diverses activités dans ses écoles;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des courses, des alcools et des jeux (RACJ) requiert d'un organisme qui demande une licence que celui-ci lui fasse parvenir une résolution de son conseil d'administration afin de désigner une personne autorisée à agir comme représentant auprès d'elle;

CONSIDÉRANT QU'IL Y A LIEU DE NOMMER un représentant du CSSFL aux fins d'obtenir une licence de bingo récréatif auprès de la RACJ;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise, à compter des présentes, Monsieur Simon-Pierre Veilleux, coordonnateur aux affaires juridiques et au Secrétariat général, à agir en tant que représentant du Centre de services scolaire pour sa demande de licence de bingo récréatif à la Régie des

alcools, des courses et des jeux ainsi que pour toute démarche administrative concernant cette demande et l'exploitation du bingo récréatif;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 019 – 2025-10-21

7.8. Résolution Desjardins

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs fait affaire avec la CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCOUATA et la CAISSE DESJARDINS DES BASQUES pour ses besoins financiers;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire est titulaire de plusieurs folios différents au sein de ses institutions;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner les représentants du CSSFL devant agir à titre de signataires pour tous les folios détenus auprès des institutions ci-haut nommées, ainsi que pour tout autre folio présentement détenu ou à être détenu par le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Thibault **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs désigne dorénavant comme représentants signataires pour les comptes détenus auprès de la CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCOUATA et de la CAISSE DESJARDINS DES BASQUES les personnes suivantes;

- ✓ UN (1) représentant de la direction générale du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, à savoir :
 - Le/la Directeur/Directrice général(e) du Centre de services scolaire OU
 - Le/la Directeur/Directrice général(e) adjoint(e) du Centre de services scolaire

ET

- ✓ UN (1) représentant du service des ressources financières du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, à savoir :
 - Le/la Directeur/Directrice du service des ressources financières OU
 - Le/la Coordonnateur/coordonnatrice du service des ressources financières.

QUE cette désignation soit effective à l'égard de tout compte détenu par le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs auprès de la CAISSE DESJARDINS DES BASQUES;

QUE cette désignation soit effective à l'égard de tout compte détenu par le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs auprès de la CAISSE DESJARDINS DE TÉMISCOUATA, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les folios suivants :

- ✓ 072290
- ✓ 013586
- ✓ 071787
- ✓ 071848

QUE cette désignation vaille également pour tout compte futur à être ouvert auprès de l'une ou l'autre des institutions financières ci-haut nommées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 020 – 2025-10-21

7.9. Fin de l'entente 2023 avec le Collège La Passerelle

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs a procédé à l'octroi d'un contrat à Malek Mezidi Inc. (ci-après Collège La Passerelle) lors d'une séance régulière de son conseil d'administration tenu le 27 novembre 2023 (Résolution n° CA 030 – 2023-11-27);

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat avait été fait pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat avait été partiellement renouvelé pour une partie de l'année scolaire 2024-2025, soit la période couvrant le mois de juillet jusqu'au mois de décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette entente avait été requis pour maintenir une continuité dans les services pédagogiques dispensés par le Centre de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a procédé au lancement d'un appel d'offres public FP-2024-AO-02 le 7 novembre 2024 afin de répondre aux besoins jusqu'alors comblés par le Collège La Passerelle;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cet appel d'offres, le plus bas soumissionnaire conforme était le Collège La Passerelle et que le contrat lui fut octroyé par ce conseil d'administration le 17 décembre 2024 (Résolution n° CA 027 – 2024-12-17);

CONSIDÉRANT QUE deux ententes avec le même fournisseur ont donc coexisté pendant l'année scolaire 24-25, mais que l'entente initialement conclue en 2023 est aujourd'hui arrivée à terme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs confirme la fin de l'entente initiale de 2023 entérinée par la résolution (CA 030 – 2023-11-27) avec Le Collège La Passerelle y compris son renouvellement partiel pour l'année scolaire 2024-2025;

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs approuve le paiement de la facture pour la période couverte par le renouvellement partiel, d'un montant de 661 340,00 \$, excluant les taxes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 021 – 2025-10-21

8. Rapport des directions de service

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

9. Affaires diverses

Madame Nancy Couture mentionne qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026, les administrateurs devront faire leurs demandes de remboursement pour les frais de déplacement à partir de Scolago. Un courriel incluant un tutoriel sera envoyé aux administrateurs pour la marche à suivre.

10. Bons coups

10.1. Lauréats Forces AVENIR

Les administrateurs souhaitent féliciter les personnes suivantes qui sont les lauréats Forces AVENIR :

École secondaire du Transcontinental

- ✓ Zya Morin : lauréate locale, récipiendaire de la médaille de bronze, élève persévérante et bourse de 10 000 \$ de l'UQAR

École secondaire de Dégelis

- ✓ Bryan Dubé : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, élève persévérant
- ✓ Philippe Lévesque-Jalbert : lauréat régional, récipiendaire de la médaille d'argent, personnel engagé

- ✓ Voyage sportif du programme de futsal à Boston : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, projet engagé
- ✓ Romain Bourgault : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, personnalité engagée et bourse de 10 000 \$ du programme Pont pour une éventuelle inscription universitaire (Laval ou UQAR)

École secondaire de Cabano

- ✓ Le voyage échange : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, projet engagé
- ✓ Pierre Gauvin : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, personnel engagé
- ✓ Audrey Damboise : lauréate locale : récipiendaire de la médaille de bronze, personnalité persévérande
- ✓ Alexis St-Pierre : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, personnalité engagée

École secondaire de la Vallée-des-Lacs

- ✓ Roxanne Sirois : lauréate locale, récipiendaire de la médaille de bronze, personnalité persévérande
- ✓ Zachary Proulx : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, élève engagé
- ✓ Marjorie Labrecque : lauréate locale, récipiendaire de la médaille de bronze, personnel engagé

École secondaire de Trois-Pistoles

- ✓ Victor Asselin-Duguay : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, personnalité engagée
- ✓ Emrick Gagnon : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, personnalité persévérande
- ✓ Édith Labrie : lauréate locale, récipiendaire de la médaille de bronze, personnel engagé

École secondaire Sainte-Marie

- ✓ Mégan Malenfant : lauréate locale, récipiendaire de la médaille de bronze, personnalité engagée
- ✓ Malik Sénechal : lauréat local, récipiendaire de la médaille de bronze, personnalité persévérande
- ✓ Caroline April-Talbot : lauréate locale, récipiendaire de la médaille de bronze, personnel engagé

Bravo à vous tous pour ces belles reconnaissances!

10.2. Médailles du gouverneur général

Madame Nancy Couture nous informe que le Centre de services scolaire a souligné nos élèves méritants récipiendaires de la médaille du gouverneur

général dans les écoles respectives. Cette mention est remise à l'élève de cinquième secondaire ayant obtenu la meilleure moyenne générale de son école.

Récipiendaire <i>École</i>	Avenir
Gustave Lévesque <i>École secondaire de Dégelis</i>	Pilotage d'aéronefs Centre québécois de formation aéronautique, Cégep de Chicoutimi
Nicolas Gagnon <i>École secondaire de la Vallée-des-Lacs</i>	Génie civil Cégep de Rimouski
Émy Théberge <i>École secondaire du Transcontinental</i>	Technologie des productions animales Cégep de Rivière-du-Loup
Alia Dionne <i>École secondaire de Trois-Pistoles</i>	Arts, lettres et communications (option langues) Cégep de Rimouski
Nicolas Dubé <i>École secondaire de Cabano</i>	Sciences de la nature L'Ulysse Académie, collège anglophone de programmes sportifs

Les membres du CA félicitent la performance académique exceptionnelle de ces élèves qui ont été des éléments fort positifs pour leurs écoles respectives tout au long de leur parcours scolaire. Bonne chance à vous tous pour vos études supérieures!

11.Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

12.Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 h 35.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général